

# LISTE du MATERIEL et du 1<sup>er</sup> EQUIPEMENT

2023-2024



## Université des Métiers Pyrénées Atlantiques



### Site de Pau :

34 avenue Léon Blum – 64000 PAU - Tel. : 05 59 14 85 90

Email : [cfa.cma64@cma-nouvelleaquitaine.fr](mailto:cfa.cma64@cma-nouvelleaquitaine.fr)

### Site de Bayonne :

25 boulevard d'Aritxague – 64100 BAYONNE – Tel. : 05 59 55 12 02

Email : [cfa.cma64@cma-nouvelleaquitaine.fr](mailto:cfa.cma64@cma-nouvelleaquitaine.fr)



La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action  
suivante :  
ACTION DE FORMATION  
APPRENTISSAGE  
VAE



# SOMMAIRE

## **MÉTIERS DE L'ALIMENTATION .....p.5**

**CAP BOUCHER**

**BP BOUCHER**

**CAP CHARCUTIER-TRAITEUR**

**MC EMPLOYÉ TRAITEUR**

**CAP BOULANGER**

**MC BOULANGERIE SPECIALISEE**

**BP BOULANGER**

**CAP CHOCOLATIER - CONFISEUR**

**BTM CHOCOLATIER CONFISEUR**

**CAP PÂTISSIER**

**MC PÂTISSERIE, CHOCOLATERIE, CONFISERIE SPECIALISEE**

**BTM PÂTISSERIE, CONFISEUR, GLACIER-TRAITEUR**

## **MÉTIERS DE LA BEAUTÉ ET DU BIEN-ÊTRE .....p.18**

**CAP METIERS DE LA COIFFURE**

**MC COIFFURE COUPE, COULEUR**

**BP COIFFURE**

**BM COIFFEUR**

**CAP ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE**

**BP ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE**

**BTS MÉTIERS DE L'ESTHÉTIQUE, COSMÉTIQUE, PARFUMERIE – OPTION  
MANAGEMENT**



# SOMMAIRE

## **METIERS D'ARTS ET RARES .....p.26**

**CAP MÉTIERS DE LA MODE VÊTEMENT FLOU**

**CAP MÉTIERS DE LA MODE VÊTEMENT TAILLEUR**

## **MÉTIERS DE LA CARROSSERIE ET DE LA PEINTURE ET MÉTIERS DE LA MÉCANIQUE.....p.28**

**CAP REPARATION DES CARROSSERIES**

**CAP PEINTRE EN CARROSSERIE**

**TFP CARROSSIER PEINTRE**

**CAP MAINTENANCE DES VÉHICULES OPTION A : VOITURES PARTICULIÈRES**

**CAP MAINTENANCE DES VÉHICULES OPTION C : MOTOCYCLES**

**TFP MÉCANICIEN AUTOMOBILE**

**BAC PRO MAINTENANCE DES VÉHICULES OPTION A : VOITURES  
PARTICULIÈRES**

**TFP TECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE AUTOMOBILE**

**CQP TECHNICIEN APRÈS-VENTE AUTOMOBILE**



# COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous trouverez ci-dessous la liste des équipements et matériels nécessaires à tous les apprenants inscrits en filière Métiers de l'alimentation, Métiers de la beauté et du bien-être, Métiers d'arts et rares, Métiers de la carrosserie et de la peinture et métiers de la mécanique.

**Pour les apprentis :** Le 1<sup>er</sup> équipement vous sera distribué par le CFA. Il est intégralement pris en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences). Les autres fournitures doivent être achetées et amenées le jour de la rentrée.

**Pour les autres apprenants :**

Pour les achats que vous devrez réaliser par vous-même, certains prix ont été directement négociés avec des fournisseurs. Dans ce cas, rapprochez-vous de l'enseignant de pratique dès votre première semaine au CFA. Des bons de commande vous seront transmis.

Dans le cas contraire, vous pouvez vous adresser aux fournisseurs de votre choix.

Pour les tenues professionnelles, à titre indicatif nous vous indiquons les coordonnées de plusieurs fournisseurs :

**ESSOR** - 16 route de Pitoys - 64600 ANGLET - 05 59 31 47 47

**BLEU BLANC BLOUSES** – 10 boulevard Champetier de Ribes – 64000 PAU – 05 59 32 33 37

**Ligne T** - 25 Rue Pierre Mendès France - 33310 Lormont – 05 56 48 46 83

Trouvez dans les pages suivantes, la liste du matériel qui vous concerne.

## MÉTIRS DE L'ALIMENTATION



## 1 - Pour l'enseignement professionnel

☑ La mallette de 1er équipement :

**Apprenti** : L'OPCO prend en charge l'achat des mallettes et outillage

**Stagiaire et autres apprenants** : Lors de votre première semaine au CFA, rapprochez-vous de l'enseignant de pratique afin d'identifier le matériel que vous devez acheter.

☑ Tenue de travail adaptée :

- Une veste blanche
- Un pantalon blanc
- Un tablier parisien rouge
- Une casquette noire ou rouge
- Une paire de chaussures de sécurité blanches

L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.



Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à l'**employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

## 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue (type CASIO FX92)
- une règle
- un rapporteur
- un compas
- une équerre
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées
- 1 cadenas pour fermer les casiers des vestiaires en laboratoires de pratique

## 3- Education Physique et Sportive : Tenue de sport

Les apprentis doivent se présenter aux cours d'éducation physique et sportive avec

- Une tenue de sport adaptée à la météo et à l'activité (short/survêtement, veste de pluie, casquette...)
- Des chaussures de sport : Pour les activités programmées en salle de sport, les semelles des chaussures devront être PROPRES et les semelles de couleur noire sont INTERDITES)
- Une tenue de change et des produits d'hygiène pour se doucher

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

## 1 - Pour l'enseignement professionnel

La mallette d'équipement (complémentaire à celle de l'année de CAP). Elle doit être amenée pour les cours de pratique dès la première semaine.

**Apprenti** : L'OPCO prend en charge l'achat des mallettes et outillage

**Stagiaire et autres apprenants** : Lors de votre première semaine au CFA, rapprochez-vous de l'enseignant de pratique afin d'identifier le matériel que vous devez acheter.



Tenue de travail adaptée

- Une veste blanche
- Un pantalon blanc
- Un tablier parisien rouge
- Une casquette noire ou rouge
- Une paire de chaussures de sécurité blanches

L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.

Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

## 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue (type CASIO FX92)
- une règle
- un rapporteur
- un compas
- une équerre
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées
- 1 cadenas pour fermer les casiers des vestiaires en laboratoires de pratique

---

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

---



### 1 - Pour l'enseignement professionnel

☑ La mallette de 1<sup>er</sup> équipement :

**Apprenti** : L'OPCO prend en charge l'achat des mallettes et outillage

**Stagiaire et autres apprenants** : Lors de votre première semaine au CFA, rapprochez-vous de l'enseignant de pratique afin d'identifier le matériel que vous devez acheter.

☑ Tenue de travail adaptée

- Une veste noire
- Un pantalon noir
- Un tablier Ledotex (70 x 100) noir
- Une casquette noire
- Une paire de chaussures de sécurité noires

L'apprenti ou le stagiaire ne sera pas admis en atelier sans sa tenue réglementaire complète.



Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à l'**employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

### 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue (type CASIO FX92)
- une règle + un rapporteur + une équerre
- un compas
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées
- 1 cadenas pour fermer les casiers des vestiaires en laboratoires de pratique

### 3- Pour l'enseignement des arts appliqués :

- 1 boîte de 24 crayons de couleurs aquarellables (Faber Castel ou Bic, ou Conté ou Lefranc Bourgeois)
- 1 crayon de papier HB
- 1 feutre fin noir
- 1 gomme
- 1 taille crayon
- 1 règle

### 4- Education Physique et Sportive : Tenue de sport

Les apprentis doivent se présenter aux cours d'éducation physique et sportive avec

- Une tenue de sport adaptée à la météo et à l'activité (short/survêtement, veste de pluie, casquette...)
- Des chaussures de sport : Pour les activités programmées en salle de sport, les semelles des chaussures devront être PROPRES et les semelles de couleur noire sont INTERDITES)
- Une tenue de change et des produits d'hygiène pour se doucher

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*



## 1 - Pour l'enseignement professionnel

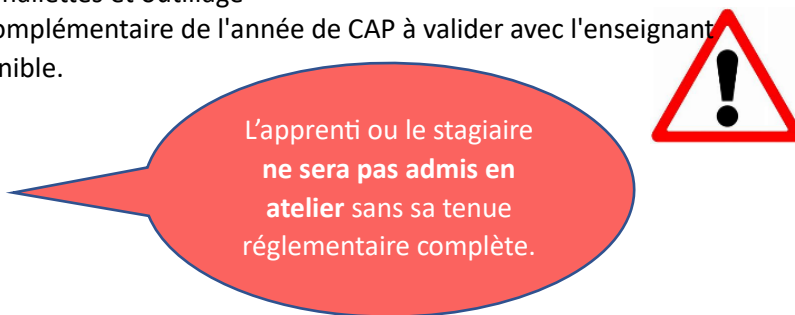
☑ La mallette de 1<sup>er</sup> équipement complémentaire à celle de l'année de CAP: Elle doit être amenée pour les cours de pratique dès la première semaine.

**Apprenti** : L'OPCO prend en charge l'achat des mallettes et outillage

**Stagiaire et autres apprenants** : Equipement complémentaire de l'année de CAP à valider avec l'enseignant référent à la rentrée. Un tarif négocié est disponible.

☑ Tenue de travail adaptée

- Une veste noire
- Un pantalon noir
- Un tablier Ledotex (70 x 100) noir
- Une casquette noire
- Une paire de chaussures de sécurité noires



L'apprenti ou le stagiaire  
ne sera pas admis en  
atelier sans sa tenue  
réglementaire complète.



Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à l'**employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

## 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue (type CASIO FX92)
- une règle + un rapporteur + une équerre
- un compas
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées
- 1 cadenas pour fermer les casiers des vestiaires en laboratoires de pratique

---

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

---

### 1 - Pour l'enseignement professionnel

☑ La mallette de 1<sup>er</sup> équipement :

Apprenti : L'OPCO prend en charge l'achat des mallettes et outillages

Stagiaire et autres apprenants : Lors de votre première semaine au CFA, rapprochez-vous de l'enseignant de pratique afin d'identifier le matériel que vous devez acheter.

☑ Tenue de travail adaptée

- Une veste blanche
- Un pantalon blanc ou gris
- Un tablier tissu blanc
- Une casquette blanche
- Une paire de chaussures de sécurité blanches

L'apprenti ou le stagiaire  
**ne sera pas admis en  
atelier** sans sa tenue  
réglementaire complète.



Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à l'**employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

### 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue (type CASIO FX92)
- une règle + un rapporteur + une équerre
- un compas
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées
- 1 cadenas pour fermer les casiers des vestiaires en laboratoires de pratique

### 3- Education Physique et Sportive : Tenue de sport

Les apprentis doivent se présenter aux cours d'éducation physique et sportive avec

- Une tenue de sport adaptée à la météo et à l'activité (short/survêtement, veste de pluie, casquette...)
- Des chaussures de sport : Pour les activités programmées en salle de sport, les semelles des chaussures devront être PROPRES et les semelles de couleur noire sont INTERDITES)
- Une tenue de change et des produits d'hygiène pour se doucher

---

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

---

## 1 - Pour l'enseignement professionnel

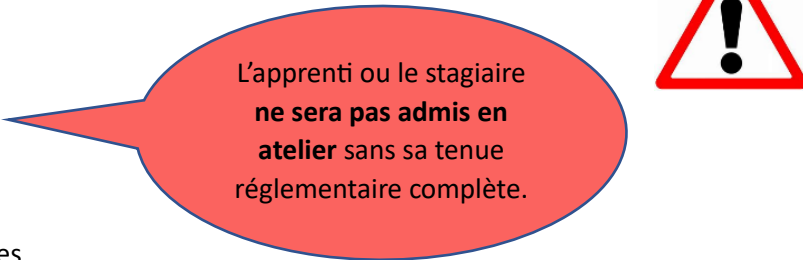
☑ La mallette de 1<sup>er</sup> équipement complémentaire à celle de l'année de CAP. Elle doit être amenée pour les cours de pratique dès la première semaine.

**Apprenti** : L'OPCO prend en charge l'achat des mallettes et outillage

**Stagiaire et autres apprenants** : Lors de votre première semaine au CFA, rapprochez-vous de l'enseignant de pratique afin d'identifier le matériel que vous devez acheter.

☑ Tenue de travail adaptée

- Une veste blanche
- Un pantalon blanc ou gris
- Un tablier tissu blanc
- Une casquette blanche
- Une paire de chaussures de sécurité blanches



L'apprenti ou le stagiaire  
**ne sera pas admis en  
atelier sans sa tenue  
réglementaire complète.**



Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

## 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue (type CASIO FX92)
- une règle + un rapporteur + une équerre
- un compas
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées
- 1 cadenas pour fermer les casiers des vestiaires en laboratoires de pratique

---

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

---

## 1 - Pour l'enseignement professionnel

☑ La mallette de 1<sup>er</sup> équipement Mallette complémentaire à celle de l'année de CAP et/ou de MC: Elle doit être amenée pour les cours de pratique dès la première semaine.

**Apprenti** : L'OPCO prend en charge l'achat des mallettes et outillage

**Stagiaire et autres apprenants** : Lors de votre première semaine au CFA, rapprochez-vous de l'enseignant de pratique afin d'identifier le matériel que vous devez acheter.



☑ Tenue de travail adaptée

- Une veste blanche
- Un pantalon blanc ou gris
- Un tablier tissu blanc
- Une casquette blanche
- Une paire de chaussures de sécurité blanches

L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.

Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

## 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue (type CASIO FX92)
- une règle + un rapporteur + une équerre
- un compas
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées
- 1 cadenas pour fermer les casiers des vestiaires en laboratoires de pratique

---

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

---

### 1 - Pour l'enseignement professionnel

☑ La mallette de 1<sup>er</sup> équipement :

**Apprenti** : L'OPCO prend en charge l'achat des mallettes et outillage

**Stagiaire et autres apprenants** : Lors de votre première semaine au CFA, rapprochez-vous de l'enseignant de pratique afin d'identifier le matériel que vous devez acheter.

☑ Tenue de travail adaptée

- Une veste blanche
- Un pantalon blanc ou gris
- Un tablier tissu blanc
- Une casquette blanche
- Une paire de chaussures de sécurité blanches

L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.



Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à l'**employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

### 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue (type CASIO FX92)
- une règle + un rapporteur + une équerre
- un compas
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées
- 1 cadenas pour fermer les casiers des vestiaires en laboratoires de pratique

### 3- Pour l'enseignement des arts appliqués :

Crayons esquisses secs (à l'unité) : Ocre très clair (farine), Blanc, Ocre jaune, Ocre moyen clair, Ocre brûlée, Marron, Sépia et Sienna brûlée

- 1 pochette de 12 crayons de couleurs
- 1 crayon de papier HB
- 1 gomme
- 1 taille crayon

### 4- Education Physique et Sportive : Tenue de sport

Les apprentis doivent se présenter aux cours d'éducation physique et sportive avec

- Une tenue de sport adaptée à la météo et à l'activité (short/survêtement, veste de pluie, casquette...)
- Des chaussures de sport : Pour les activités programmées en salle de sport, les semelles des chaussures devront être PROPRES et les semelles de couleur noire sont INTERDITES)
- Une tenue de change et des produits d'hygiène pour se doucher

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

## 1 - Pour l'enseignement professionnel

☑ La mallette de 1<sup>er</sup> équipement Mallette complémentaire à celle de l'année de CAP: Elle doit être amenée pour les cours de pratique dès la première semaine.

**Apprenti** : L'OPCO prend en charge l'achat des mallettes et outillage

**Stagiaire et autres apprenants** : Lors de votre première semaine au CFA, rapprochez-vous de l'enseignant de pratique afin d'identifier le matériel que vous devez acheter.

☑ Tenue de travail adaptée

- Une veste marron
- Un pantalon noir
- Un tablier tissu blanc
- Un tablier Ledotex (70 x 100) marron
- Une casquette noire
- Une paire de chaussures de sécurité noires

L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.



Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à l'**employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

## 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue (type CASIO FX92)
- une règle + un rapporteur + une équerre
- un compas
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées
- 1 cadenas pour fermer les casiers des vestiaires en laboratoires de pratique

## 3- Pour l'enseignement des arts appliqués :

Crayons esquisses secs (à l'unité) : Ocre très clair (farine), Blanc, Ocre jaune, Ocre moyen clair, Ocre brûlée, Marron, Sépia et Sienna brûlée

- 1 pochette de 12 crayons de couleurs
- 1 crayon de papier HB
- 1 gomme
- 1 taille crayon

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

### 1 - Pour l'enseignement professionnel

☑ La mallette de 1<sup>er</sup> équipement :

**Apprenti** : L'OPCO prend en charge l'achat des mallettes et outillages

**Stagiaire et autres apprenants** : Lors de votre première semaine au CFA, rapprochez-vous de l'enseignant de pratique afin d'identifier le matériel que vous devez acheter.

☑ Tenue de travail adaptée

- Une veste blanche
- Un pantalon blanc ou gris
- Un tablier tissu blanc
- Une casquette blanche
- Une paire de chaussures de sécurité blanches

L'apprenti ou le stagiaire  
**ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.



Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à l'**employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

### 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue (type CASIO FX92)
- une règle + un rapporteur + une équerre
- un compas
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées
- 1 cadenas pour fermer les casiers des vestiaires en laboratoires de pratique

### 3- Pour l'enseignement d'arts appliqués :

- 1 boîte de 24 crayons de couleurs aquarellables (Faber Castel ou Bic, ou Conté ou Lefranc Bourgeois)
- 1 crayon de papier HB
- 1 feutre fin noir
- 1 gomme
- 1 taille crayon
- 1 règle

### 4- Education Physique et Sportive : Tenue de sport

Les apprentis doivent se présenter aux cours d'éducation physique et sportive avec

- Une tenue de sport adaptée à la météo et à l'activité (short/survêtement, veste de pluie, casquette...)
- Des chaussures de sport : Pour les activités programmées en salle de sport, les semelles des chaussures devront être PROPRES et les semelles de couleur noire sont INTERDITES)
- Une tenue de change et des produits d'hygiène pour se doucher

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*



## 1 - Pour l'enseignement professionnel

☑ La mallette de 1<sup>er</sup> équipement complémentaire à celle de l'année de CAP. Elle doit être amenée pour les cours de pratique dès la première semaine.

**Apprenti** : L'OPCO prend en charge l'achat des mallettes et outillage

**Stagiaire et autres apprenants** : Lors de votre première semaine au CFA, rapprochez-vous de l'enseignant de pratique afin d'identifier le matériel que vous devez acheter.

☑ Tenue de travail adaptée

- Une veste blanche
- Un pantalon blanc ou gris
- Un tablier tissu blanc
- Un tablier Ledotex (70 x 100) blanc
- Une casquette blanche
- Une paire de chaussures de sécurité blanches

L'apprenti ou le stagiaire  
**ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.



Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

## 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue (type CASIO FX92)
- une règle + un rapporteur + une équerre
- un compas
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées
- 1 cadenas pour fermer les casiers des vestiaires en laboratoires de pratique

---

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

---

## 1 - Pour l'enseignement professionnel

☑ La mallette de 1<sup>er</sup> équipement Mallette complémentaire à celle de l'année de CAP: Elle doit être amenée pour les cours de pratique dès la première semaine.

**Apprenti** : L'OPCO prend en charge l'achat des mallettes et outillage

**Stagiaire et autres apprenants** : Lors de votre première semaine au CFA, rapprochez-vous de l'enseignant de pratique afin d'identifier le matériel que vous devez acheter.

☑ Tenue de travail adaptée

- Une veste blanche
- Un pantalon blanc ou gris
- Un tablier tissu blanc
- Un tablier Ledotex (70 x 100) marron
- Une casquette blanche
- Une paire de chaussures de sécurité noires

L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.



Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

## 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue type CASIO FX92
- une règle + un rapporteur + une équerre
- un compas
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées
- 1 cadenas pour fermer les casiers des vestiaires en laboratoires de pratique

## 3- Pour l'enseignement des arts appliqués :

Crayons esquisses secs (à l'unité) : Ocre très clair (farine), Blanc, Ocre jaune, Ocre moyen clair, Ocre brûlée, Marron, Sépia et Sienne brûlée

- 1 pochette de 12 crayons de couleurs
- 1 crayon de papier HB
- 1 gomme
- 1 taille crayon

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

## METIERS DE LA BEAUTÉ ET DU BIEN ÊTRE



## 1 - Pour l'enseignement professionnel

Le sac de 1<sup>er</sup> équipement :

**Apprenti** : L'OPCO prend en charge l'achat des mallettes et outillages

**Stagiaire et autres apprenants** : Lors de votre première semaine au CFA, rapprochez-vous de l'enseignant de pratique afin d'identifier le matériel que vous devez acheter.

Tenue de travail adaptée

- Tablier ou blouse de coiffure (noir de préférence)

L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.



Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

## 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue (type CASIO FX92)
- une règle + un rapporteur + une équerre
- un compas
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées
- 1 cadenas pour fermer les sacs de 1<sup>er</sup> équipement

## 3- Education Physique et Sportive : Tenue de sport

Les apprentis doivent se présenter aux cours d'éducation physique et sportive avec

- Une tenue de sport adaptée à la météo et à l'activité (short/survêtement, veste de pluie, casquette...)
- Des chaussures de sport : Pour les activités programmées en salle de sport, les semelles des chaussures devront être PROPRES et les semelles de couleur noire sont INTERDITES)
- Une tenue de change et des produits d'hygiène pour se doucher

---

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

---

---

## MC COIFFURE COUPE, COULEUR

---

### 1- Pour l'enseignement professionnel

Le 1<sup>er</sup> équipement : Mallette spécifique du niveau MC (en complément du matériel de CAP acquis l'année d'avant). Elle doit être amenée pour les cours de pratique dès la première semaine.

**Apprenti** : L'OPCO prend en charge l'achat des mallettes et outillages

**Stagiaire et autres apprenants** : Lors de votre première semaine au CFA, rapprochez-vous de l'enseignant de pratique afin d'identifier le matériel que vous devez acheter.

Tenue de travail adaptée

- Tablier ou blouse de coiffure (noir de préférence)
- Une boîte de gants mono-usage

L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.



Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

### 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue (type CASIO FX92)
- une règle
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées
- 1 cadenas pour fermer les sacs de 1<sup>er</sup> équipements

### 3- Pour l'enseignement des arts appliqués :

- 1 boîte de 24 crayons de couleurs Aquarellables (Faber Castel ou Bic ou Conté ou Lefranc Bourgeois)
- 1 boîte de 12 pastels secs (Faber Castel ou Bic, ou Conté ou Lefranc Bourgeois)
- 1 crayon de papier HB + 1 crayon de papier 2B
- 1 feutre fin noir
- 1 gomme
- 1 taille crayon

---

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

---

## 1- Pour l'enseignement professionnel

☑ Le 1<sup>er</sup> équipement : Mallette spécifique du niveau BP (en complément du matériel déjà acquis les années précédentes). Elle doit être amenée pour les cours de pratique dès la première semaine.

**Apprenti** : L'OPCO prend en charge l'achat des mallettes et outillages

**Stagiaire et autres apprenants** : Lors de votre première semaine au CFA, rapprochez-vous de l'enseignant de pratique afin d'identifier le matériel que vous devez acheter.

☑ Tenue de travail adaptée

- Tablier ou blouse de coiffure (noir de préférence)
- Une boîte de gants mono usage

L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.



Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

## 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue (type CASIO FX92)
- une règle
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées
- 1 cadenas pour fermer les sacs de 1<sup>er</sup> équipement

## 3- Pour l'enseignement des arts appliqués :

- 1 boîte de 24 crayons de couleurs Aquarellables (Faber Castel ou Bic ou Conté ou Lefranc Bourgeois)
- 1 boîte de 12 pastels secs (Faber Castel ou Bic, ou Conté ou Lefranc Bourgeois)
- 1 crayon de papier HB + 1 crayon de papier 2B
- 1 feutre fin noir
- 1 gomme
- 1 taille crayon

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

## 1- Pour l'enseignement professionnel

☑ Le 1<sup>er</sup> équipement : Mallette spécifique du niveau BM (en complément du matériel déjà acquis les années précédentes). Elle doit être amenée pour les cours de pratique dès la première semaine.

**Apprenti** : L'OPCO prend en charge l'achat des mallettes et outillages

**Stagiaire et autres apprenants** : Lors de votre première semaine au CFA, rapprochez-vous de l'enseignant de pratique afin d'identifier le matériel que vous devez acheter.

☑ Tenue de travail adaptée

- Tablier ou blouse de coiffure (noir de préférence)
- 1 boîte de gants mono-usage

L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.



Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

## 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue (type CASIO FX92)
- une règle
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées
- 1 cadenas pour fermer les sacs de 1<sup>er</sup> équipement

---

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

---



## 1- Pour l'enseignement professionnel

Le sac de 1<sup>er</sup> équipement :

**Apprenti** : L'OPCO prend en charge l'achat des mallettes et outillages

**Stagiaire et autres apprenants** : Lors de votre première semaine au CFA, rapprochez-vous de l'enseignant de pratique afin d'identifier le matériel que vous devez acheter.

Le consommable :

1 paquet de cotons + 1 boîte de mouchoirs en papier

1 pince à épiler

1 grande serviette (type plage) + 4 petites serviettes + 2 gants de toilette

1 antiseptique (type alcool 70°)

Produits de maquillage (produits personnels acceptés)

Produits nécessaires à l'examen de fin de deuxième année

Tenue de travail adaptée

- Une blouse blanche



L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.

Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

## 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue (type CASIO FX92)
- une règle + un rapporteur + une équerre + un compas
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées
- 1 cadenas pour fermer les sacs de 1<sup>er</sup> équipement

## 3- Pour l'enseignement des arts appliqués :

- 1 boîte de 24 crayons de couleurs Aquarellables (Faber Castel ou Bic ou Conté ou Lefranc Bourgeois)
- 1 boîte de 12 pastels secs (Faber Castel ou Bic, ou Conté ou Lefranc Bourgeois)
- 1 crayon de papier HB + 1 crayon de papier 2B
- 1 feutre fin noir
- 1 gomme
- 1 taille crayon

## 4- Education Physique et Sportive : Tenue de sport

Les apprentis doivent se présenter aux cours d'éducation physique et sportive avec

- Une tenue de sport adaptée à la météo et à l'activité (short/survêtement, veste de pluie, casquette...)
- Des chaussures de sport : Pour les activités programmées en salle de sport, les semelles des chaussures devront être PROPRES et les semelles de couleur noire sont INTERDITES)
- Une tenue de change et des produits d'hygiène pour se doucher

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

## 1- Pour l'enseignement professionnel

Le sac de 1<sup>er</sup> équipement : Mallette spécifique du niveau BP en complément du matériel de CAP ou BAC PRO. Elle doit être amenée pour les cours de pratique dès la première semaine.

**Apprenti** : L'OPCO prend en charge l'achat des mallettes et outillages

**Stagiaire et autres apprenants** : : Lors de votre première semaine au CFA, rapprochez-vous de l'enseignant de pratique afin d'identifier le matériel que vous devez acheter.

Le consommable :

1 paquet de cotons

1 boîte de mouchoirs en papier

1 pince à épiler

1 grande serviette (type plage) + 4 petites serviettes + 2 gants de toilette

1 antiseptique (type alcool 70°)

Produits de maquillage (produits personnels acceptés)

Produits nécessaires à l'examen de fin de deuxième année

Tenue de travail adaptée

- Une blouse blanche



L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.

Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

## 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue (type CASIO FX92)

- une règle

- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)

- des crayons de couleur + feutres de couleur

- cahier de brouillon

- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7

- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7

- 1 classeur (21 x 29.7)

- 1 paquet de pochettes plastifiées

- 1 cadenas pour fermer les sacs de 1<sup>er</sup> équipement

## 3- Pour l'enseignement d'arts appliqués :

- 1 boîte de 24 crayons de couleurs Aquarellables (Faber Castel ou Bic ou Conté ou Lefranc Bourgeois)

- 1 boîte de 12 pastels secs (Faber Castel ou Bic, ou Conté ou Lefranc Bourgeois)

- 1 crayon de papier HB + 1 crayon de papier 2B

- 1 feutre fin noir

- 1 gomme

- 1 taille crayon

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

## 1- Pour l'enseignement professionnel

Le sac de 1<sup>er</sup> équipement : Mallette spécifique du niveau BTS en complément du matériel de CAP et/ou de BP/BAC PRO. Elle doit être amenée pour les cours de pratique dès la première semaine.

**Apprenti** : L'OPCO prend en charge l'achat des mallettes et outillages

**Stagiaire et autres apprenants** : : Lors de votre première semaine au CFA, rapprochez-vous de l'enseignant de pratique afin d'identifier le matériel que vous devez acheter.

Le consommable :

1 paquet de cotons

1 boîte de mouchoirs en papier

1 pince à épiler

1 grande serviette (type plage)

4 petites serviettes

2 gants de toilette

1 antiseptique (type alcool 70°)

Produits de maquillage (produits personnels acceptés)

Produits nécessaires à l'examen de fin de deuxième année

Tenue de travail adaptée

- Une blouse blanche



L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.

Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

## 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue (type CASIO FX92)

- une règle

- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)

- des crayons de couleur + feutres de couleur

- cahier de brouillon

- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7

- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7

- 1 classeur (21 x 29.7)

- 1 paquet de pochettes plastifiées

- 1 cadenas pour fermer les casiers des vestiaires en laboratoires de pratique

## 3- Pour l'enseignement d'arts appliqués :

- 1 boîte de 24 crayons de couleurs Aquarellables (Faber Castel ou Bic ou Conté ou Lefranc Bourgeois)

- 1 boîte de 12 pastels secs (Faber Castel ou Bic, ou Conté ou Lefranc Bourgeois)

- 1 crayon de papier HB + 1 crayon de papier 2B

- 1 feutre fin noir

- 1 gomme

- 1 taille crayon

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

## METIERS D'ARTS ET RARES



---

## CAP MÉTIERS DE LA MODE OPTION VÊTEMENT FLOU / OPTION VÊTEMENT TAILLEUR

---

### 1- Pour l'enseignement professionnel

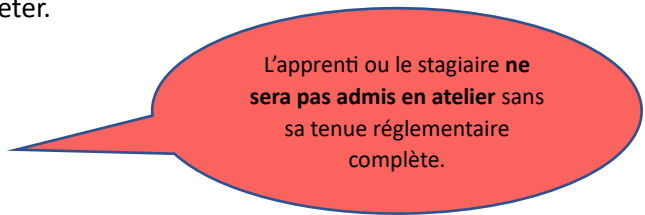
La mallette de 1<sup>er</sup> équipement :

**Apprenti** : L'OPCO prend en charge l'achat des mallettes et outillages

**Stagiaire et autres apprenants** : Lors de votre première semaine au CFA, rapprochez-vous de l'enseignant de pratique afin d'identifier le matériel que vous devez acheter.

Tenue de travail adaptée

- Blouse de couturière



L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.

Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

### 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue (type CASIO FX92)
- une règle + un rapporteur + une équerre + un compas
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées

### 3- Education Physique et Sportive : Tenue de sport

Les apprentis doivent se présenter aux cours d'éducation physique et sportive avec

- Une tenue de sport adaptée à la météo et à l'activité (short/survêtement, veste de pluie, casquette...)
- Des chaussures de sport : Pour les activités programmées en salle de sport, les semelles des chaussures devront être PROPRES et les semelles de couleur noire sont INTERDITES)
- Une tenue de change et des produits d'hygiène pour se doucher

---

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

---

# METIERS DE LA CARROSSERIE ET DE LA PEINTURE

## METIERS DE LA MECANIQUE



### 1 - Pour l'enseignement professionnel

☑ Tenue de travail adaptée

- 1 combinaison ou 1 veste et 1 pantalon, ininflammable de travail de couleur grise ou bleue
- 1 paire de chaussures de sécurité



L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.

Les sweats et survêtements (jogging) sont interdits dans les ateliers.

Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

### 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue type CASIO FX92
- une règle
- un rapporteur
- un compas
- une équerre
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées

### 3- Education Physique et Sportive : Tenue de sport

Les apprentis doivent se présenter aux cours d'éducation physique et sportive avec

- Une tenue de sport adaptée à la météo et à l'activité (short/survêtement, veste de pluie, casquette...)
- Des chaussures de sport : Pour les activités programmées en salle de sport, les semelles des chaussures devront être PROPRES et les semelles de couleur noire sont INTERDITES)
- Une tenue de change et des produits d'hygiène pour se doucher

---

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

---



---

## CAP PEINTURE EN CARROSSERIE

---

### 1 - Pour l'enseignement professionnel

Tenue de travail adaptée

- 1 combinaison ou 1 veste et 1 pantalon, ininflammable de travail de couleur grise ou bleue
- 1 paire de chaussures de sécurité
- 1 masque à cartouche à charbon actif A1 B1



L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.

Les sweats et survêtements (jogging) sont interdits dans les ateliers.

Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

### 2- Pour l'enseignement général :

- une calculatrice collège (type CASIO FX92)
- une règle
- un rapporteur
- un compas
- une équerre
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées

### 3- Education Physique et Sportive : Tenue de sport

Les apprentis doivent se présenter aux cours d'éducation physique et sportive avec

- Une tenue de sport adaptée à la météo et à l'activité (short/survêtement, veste de pluie, casquette...)
- Des chaussures de sport : Pour les activités programmées en salle de sport, les semelles des chaussures devront être PROPRES et les semelles de couleur noire sont INTERDITES)
- Une tenue de change et des produits d'hygiène pour se doucher

---

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

---

## 1 - Pour l'enseignement professionnel

- ☑ Tenue de travail adaptée
- Une combinaison de couleur grise ou bleue,
- Une paire de chaussures de sécurité,
- Un casque anti-bruit
- Un masque à cartouche à charbon actif A1 B1

L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.



Les sweats et survêtements (jogging) sont interdits dans les ateliers.

Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

## 2- Pour l'enseignement général :

- une calculatrice collègue (type CASIO FX92)
- une règle
- un rapporteur
- un compas
- une équerre
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées

---

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

---

## 1 - Pour l'enseignement professionnel

☑ Tenue de travail adaptée

- 1 combinaison ou 1 veste et 1 pantalon, ininflammable de travail de couleur grise ou bleue
- 1 paire de chaussures de sécurité



L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.

Les sweats et survêtements (jogging) sont interdits dans les ateliers.

Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

## 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue (type CASIO FX92)
- une règle
- un rapporteur
- un compas
- une équerre
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées

## 3- Education Physique et Sportive : Tenue de sport

Les apprentis doivent se présenter aux cours d'éducation physique et sportive avec

- Une tenue de sport adaptée à la météo et à l'activité (short/survêtement, veste de pluie, casquette...)
- Des chaussures de sport : Pour les activités programmées en salle de sport, les semelles des chaussures devront être PROPRES et les semelles de couleur noire sont INTERDITES)
- Une tenue de change et des produits d'hygiène pour se doucher

---

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

---

## 1 - Pour l'enseignement professionnel

☑ Tenue de travail adaptée

- 1 combinaison, ininflammable de travail de couleur grise ou bleue
- 1 paire de chaussures de sécurité
- 1 paire de gants



L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.

Les sweats et survêtements (jogging) sont interdits dans les ateliers.

Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

## 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue type CASIO FX92
- une règle
- un rapporteur
- un compas
- une équerre
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées

## 3- Education Physique et Sportive : Tenue de sport

Les apprentis doivent se présenter aux cours d'éducation physique et sportive avec

- Une tenue de sport adaptée à la météo et à l'activité (short/survêtement, veste de pluie, casquette...)
- Des chaussures de sport : Pour les activités programmées en salle de sport, les semelles des chaussures devront être PROPRES et les semelles de couleur noire sont INTERDITES)
- Une tenue de change et des produits d'hygiène pour se doucher

---

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

---

## 1 - Pour l'enseignement professionnel

☑ Tenue de travail adaptée

- 1 combinaison ininflammable de travail de couleur bleue ou grise
- 1 paire de chaussures de sécurité
- 1 paire de gant



L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.

Les sweats et survêtements (jogging) sont interdits dans les ateliers.

Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

## 2- Pour l'enseignement général :

- une règle
- un rapporteur
- un compas
- une équerre
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 bloque note grand format (A4)

---

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

---

## 1 - Pour l'enseignement professionnel

☑ Tenue de travail adaptée

- 1 combinaison ou 1 veste et 1 pantalon, ininflammable de travail de couleur grise ou bleue
- 1 paire de chaussures de sécurité



L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.

Les sweats et survêtements (jogging) sont interdits dans les ateliers.

Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

## 2- Pour l'enseignement général :

- calculatrice collègue (type CASIO FX92)
- une règle
- un rapporteur
- un compas
- une équerre
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 paquet de copies simples perforées 21 x 29.7
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29.7
- 1 classeur (21 x 29.7)
- 1 paquet de pochettes plastifiées
- Le joueur d'échecs - de Stefan ZWEIG - Livre de Poche ISBN: 978-2-2531-7407-3



## 3- Pour l'enseignement des arts appliqués :

- 1 boîte de 24 crayons de couleurs Aquarellables (Faber Castel ou Bic ou Conté ou Lefranc Bourgeois)
- 1 boîte de 12 pastels secs (Faber Castel ou Bic, ou Conté ou Lefranc Bourgeois)
- 1 crayon de papier HB + 1 crayon de papier 2B
- 1 feutre fin noir
- 1 gomme
- 1 taille crayon

## 4- Education Physique et Sportive : Tenue de sport

Les apprentis doivent se présenter aux cours d'éducation physique et sportive avec

- Une tenue de sport adaptée à la météo et à l'activité (short/survêtement, veste de pluie, casquette...)
- Des chaussures de sport : Pour les activités programmées en salle de sport, les semelles des chaussures devront être PROPRES et les semelles de couleur noire sont INTERDITES)
- Une tenue de change et des produits d'hygiène pour se doucher

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

## 1 - Pour l'enseignement professionnel

Tenue de travail adaptée

- 1 combinaison ou 1 veste et 1 pantalon, ininflammable de travail de couleur bleue
- 1 paire de chaussures de sécurité



L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.

Les sweats et survêtements (jogging) sont interdits dans les ateliers.

Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

## 2- Pour l'enseignement général :

- une règle
- un rapporteur
- un compas
- une équerre
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 bloque note grand format (A4)

---

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

---



## 1 - Pour l'enseignement professionnel

Tenue de travail adaptée

- 1 combinaison ou 1 veste et 1 pantalon, ininflammable de travail de couleur bleue
- 1 paire de chaussures de sécurité



L'apprenti ou le stagiaire **ne sera pas admis en atelier** sans sa tenue réglementaire complète.

Les sweats et survêtements (jogging) sont interdits dans les ateliers.

Selon l'article R4321-1 du Code du Travail, la loi impose à **l'employeur** de fournir, donc de prendre en charge financièrement, les équipements de protection individuelle et les vêtements nécessaires à la réalisation d'un travail en toute sécurité

## 2- Pour l'enseignement général :

- une règle
- un rapporteur
- un compas
- une équerre
- une trousse complète (stylos de couleur, crayon à papier, gomme...)
- des crayons de couleur + feutres de couleur
- cahier de brouillon
- 1 bloque note grand format (A4)

---

*Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.  
Des ouvrages et livres pourront vous être conseillés pour certains enseignements*

---